

Saint-Brieuc, le 14 février 2024

Références 24-49

Association Transparence Citoyenne

Service Juridique et Documentation

Poste 02 96 62 62 22

Suivi par Marie Tudoret

Objet **Votre demande de communication de documents
administratifs**

Envoyé par courriel à dada+request-45201-02379c8f@madada.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel du 25 janvier 2024 par lequel vous sollicitez, au nom de l'Association Transparence Citoyenne, la communication de « *la liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre des années 2021 à 2023, sous format électronique, dans un format modifiable.* »

La liste des subventions octroyées par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor fait partie intégrante des maquettes du compte administratif pour l'exercice 2021, et des comptes financiers uniques pour les exercices 2022 et 2023, annexées aux délibérations correspondantes.

Pour les années 2021 et 2022, ces documents sont communicables au sens du [Livre III du Code des relations entre le public et l'administration \(CRPA\)](#), aussi je vous les adresse en format modifiable, par transfert électronique sécurisé.

Pour l'année 2023, le « compte financier unique » comprenant la liste des subventions pour 2023 n'ayant pas encore été adopté, il s'agit d'un document préparatoire à une décision.

Or, [l'article L.311-2 du CRPA](#) dispose que : « *Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Le droit à communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.* » Par conséquent, je ne peux répondre favorablement à votre demande sur ce point.

Conformément aux dispositions des [articles L.342-1 et R.343-1 du CRPA](#), la présente décision peut faire l'objet d'une saisine pour avis de la CADA, préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente décision. La commission peut être saisie par lettre, télécopie ou voie électronique sur le site www.cada.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**La responsable de l'accès aux
documents administratifs**



Marie Tudoret